



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 27 MAI 2019

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN et Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Sont arrivés en cours de séance : M. Sébastien DULERMO (arrivée à 19h05) et Mme Claire GANNET (arrivée à 19h25) qui avait donné pouvoir à Mme Adeline GUILLEMAIN.

---

DÉLIBÉRATION 09.2019.038 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Gypsie BLOCH est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 mai 2019.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.039 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 MARS 2019.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Avant de débiter le conseil, Madame le Maire rend hommage à Monsieur Daniel BARON, agent de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement pendant 13 ans, que chacun connaissait et appréciait. Il avait pris sa retraite il y a à peine six mois et est malheureusement décédé il y a quelques jours d'une crise cardiaque. C'est une grande tristesse qui a envahi la Mairie du 9<sup>e</sup> en fin de semaine dernière, le personnel est très affecté.

Madame le Maire souhaite beaucoup de courage pour traverser cette épreuve ensemble. Elle remercie M. Michaël DUMONT d'avoir représenté les élus lors de sa cérémonie. Ses pensées vont vers lui et vers sa famille.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à M. Ludovic DUCCELLIER, nouveau Directeur général adjoint des services. Il va avoir la lourde tâche de prendre la succession de Mme Sylvianne LAIR aux côtés de M. Michaël DUMONT et de Mme Martine BOLLE, également adjointe.

### INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire indique que les élections européennes se sont déroulées dans de parfaites conditions dans l'arrondissement, elle en remercie très chaleureusement les présidents, les assesseurs, les scrutateurs, les agents municipaux qui se sont investis avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme pour que les opérations se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Ce n'était pas facile, d'autant qu'il y avait 34 listes. Elle remercie à nouveau M. Michaël DUMONT et tout le personnel qui a énormément travaillé à l'organisation de ce scrutin. Le taux de participation a été de 61,48 % et les résultats reflètent un territoire pro-européen à l'image de Paris, rétif aux extrêmes, un arrondissement ouvert et écologique. Elle donne lecture des résultats :

- la liste de Nathalie LOISEAU est arrivée avec 38,26 %,
- la liste de Yannick JADOT : 22,09 %,
- troisième position pour François-Xavier BELLAMY avec 9,12 %,
- la liste de Raphaël GLUCKSMANN recueille 8,58 %,
- la liste de Jordan BARDELLA : 5,25 %,
- la liste de Benoît HAMON : 3,68 %,
- la liste de Manon AUBRY : 3,5 %,
- la liste de Ian BROSSAT : 2,18 %,
- la liste de Jean-Christophe LAGARDE : 1,56 %.

Les autres listes, soit n'ont pas eu de suffrage du tout, soit ont eu une ou deux voix.

Depuis le conseil du 18 mars, la Mairie du 9<sup>e</sup> a été le théâtre et le lieu de nombreuses manifestations et activités : la Journée des Familles en mars, les 10 km du 9<sup>e</sup> avec une course des familles organisée par Mme Adeline GUILLEMAIN, la course « Run my City », la Broc des Kids où de nombreux enfants se sont donné rendez-vous la semaine dernière et la veille des commémorations, autour de Jacques OFFENBACH, les élus ont eu l'honneur et le plaisir d'accueillir une belle délégation d'allemands de Cologne.

Madame le Maire remercie tous ceux qui ont rendu possible ce bel évènement franco-allemand à une semaine des élections européennes, ainsi que le Conseil de quartier Pigalle-Martyrs, très enthousiaste dans l'organisation de cette belle célébration OFFENBACH. Elle remercie également Mme Adeline GUILLEMAIN, référente du conseil de quartier et Mme Isabelle VUGHT, référente adjointe, et l'ensemble des conseils de quartier qui ont pris une part extrêmement active à l'organisation du Charivari.

Elle ajoute que la Mairie du 9<sup>e</sup> a accueilli le premier Repair Café avec les bricoleurs bénévoles de l'association pour aider à réparer les objets plutôt que de les jeter. Des réunions de concertation sur les aménagements en cours ou à venir ont été organisées.

Depuis le 12 janvier, les élus restent mobilisés à 100 % sur le suivi des familles des sinistrés de la rue de Trévise, cela reste une préoccupation absolument quotidienne avec les services de l'État, de la Ville, de la Région pour aider au mieux les sinistrés dans leurs démarches.

Parmi les prochains rendez-vous, le mois de juin est toujours un mois extrêmement dense en termes d'évènements en particulier le week-end. Elle souhaite faire part d'une réunion publique « Être écocitoyen dans le 9<sup>e</sup> » à l'école de la rue Buffault et une fête de quartier du Faubourg Montmartre avec un vide-grenier cité Trévise et rue Bleue le 23 juin. Il faut également mentionner la commémoration du 18 juin à midi.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN remercie aussi tous ceux qui se sont investis pour le bon déroulement des élections et salue la présence et l'implication des forces de police et de tous les agents de la DPSP. Ils ont assuré la sécurité dans tout l'arrondissement, aussi bien des bureaux de vote que dans les alentours.

Le samedi précédent est survenu l'acte 28 de ce que l'on appelle les évènements des Gilets jaunes, ce sont des moments extrêmement difficiles, à la fois pour les services de police, mais aussi pour les commerçants et les habitants. L'arrondissement n'a pas été impacté et Madame le Maire était en relation permanente avec le Préfet de police et son cabinet. Cette coopération et la coordination en termes d'informations et de fluidité est particulièrement à signaler et à saluer dans ce contexte particulier qui n'est pas encore fini et qui risque de durer.

Toujours dans le cadre des nuisances, avec l'arrivée des beaux jours, on enregistre de plus en plus de plaintes de la part de riverains en lien avec les établissements de nuit et les élus sont particulièrement attentifs à tout ce qui se passe. Là aussi, il y a des relations permanentes avec le commissariat pour que les habitants ne soient pas impactés par ces nuisances et le nécessaire a été fait, de même pour les terrasses puisque les terrasses avec les beaux jours posent d'énormes problèmes. M. Alexis GOVCIYAN s'est rendu avec Mme Sylvie LEYDET place Gustave Toudouze pour rappeler quelques règles qui ne sont toujours pas observées. Il faudra sans doute prendre des mesures et agir en conséquence et le commissaire est tout à fait dans cet état d'esprit.

Au niveau des maraudes sociales, les travaux de coordination continuent avec les associations qui interviennent dans ce cadre, une réunion de coordination a eu lieu, Mme Adeline GUILLEMAIN était présente pour assurer cette coordination. Il a été décidé à la demande des acteurs sociaux qu'il y ait des réunions opérationnelles et que les thèmes et les sujets abordés fassent l'objet d'un travail approfondi au sein de la mairie et ceci va être entrepris très rapidement. Les travaux de médiation continuent également, il y a eu quelques soucis dans certaines rues emblématiques où il y a des problèmes entre établissements de nuit, hôtels, terrasses et riverains.

Une réunion a été organisée récemment pour la rue Frochot et d'autres sont en cours d'organisation.

Enfin, il informe que Madame le Maire va avoir à présider bientôt une réunion plénière du CSPDA, le contrat de sécurité et de prévention de l'arrondissement en septembre. Pour préparer cette plénière, les élus ont vu avec les services de la DPSP pour organiser des comités de pilotage sur certaines thématiques importantes et notamment, la gestion des risques majeurs, thème que Madame le Maire avait absolument souhaité introduire dans le contrat de sécurité. C'était juste car il y aura un travail important dans le cadre de ce qui s'est produit rue de Trévis, des enseignements qu'il faudra tirer pour qu'il y ait à la fois un retour d'expérience, mais aussi un travail d'organisation et de structuration des différents services pour que cela soit pris, en tous les cas, en considération dans ce cadre.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour ce compte rendu intéressant sur des sujets qui sont prégnants 24h/24 et 7j/7.

#### DÉLIBÉRATION 09.2019.040 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL 2018.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire rappelle que l'adoption du compte administratif de l'État spécial 2018 est un exercice important et règlementaire du Conseil.

En application du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Paris doit également délibérer de son compte administratif 2018 lors de sa séance du Conseil de Paris de juin. Préalablement, l'État spécial du 9<sup>e</sup> étant une annexe, un État annexe du budget parisien, le conseil doit avoir adopté son propre compte administratif.

Les tableaux joints à la présente délibération ont été transmis le 26 mars par les services de la Direction des finances et des achats et reprennent les comptes exacts et détaillés de l'exécution budgétaire 2018 qui ont été vérifiés et rapprochés par la Direction des finances et des achats de la Ville de Paris et la Direction régionale des finances publiques. En plus de ces documents règlementaires relatifs à l'État spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement, Madame le Maire a souhaité, cette année encore par souci de transparence et de complète information des élus du Conseil, quelle que soit leur appartenance politique, que soit transmis un tableau retraçant l'exécution budgétaire et comptable 2018 des opérations programmées au titre des dépenses d'investissement relevant des investissements d'intérêt local, les IIL. Cela ne fera pas l'objet d'un vote lors du Conseil. Ces dépenses, déjà présentées au Conseil lors de l'examen du budget primitif 2018, relèvent du budget général de la Ville de Paris, mais sont décidées par les maires d'arrondissement et permettent de financer annuellement les travaux d'entretien des équipements municipaux et d'aménager sur l'espace public. Un document joint retrace l'exécution budgétaire et comptable 2018 des opérations programmées. Madame le Maire a également souhaité que soit transmis un tableau récapitulatif exactement les dépenses en 2018 des cinq conseils de quartier du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Elle remercie M. Michaël DUMONT, Directeur général des services, Mme Aurore ESCALIER, responsable de la Régie qui, comme à leur accoutumée, ont préparé avec beaucoup de soin et de professionnalisme ces documents. Ce compte administratif souligne une nouvelle fois la volonté de mener le budget à l'euro près.

Madame le Maire laisse la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT en rappelant que l'article L.2121-14 du CGCT, le Code général des collectivités territoriales, précise que le maire doit se retirer au moment du vote.

M. Jean-Baptiste de FROMENT précise qu'il va étudier les grandes masses pour être bref. En guise d'introduction, il rappelle à l'assemblée que Madame le Maire a tenu une réunion avec l'adjoint au budget, le premier adjoint, il y a quelques jours, à la commission du budget supplémentaire et qu'elle a d'ores et déjà annoncé rendre au budget général de la Ville de Paris 40 000 €, ce qui témoigne de la bonne gestion de l'arrondissement qui se poursuit avec le souci de ne dépenser aucun euro en trop.

Si on regarde l'exécution du budget 2018, on observe que les dépenses engagées sont légèrement supérieures à l'année dernière, autour de + 113 000 €, alors que l'on a fait beaucoup plus que l'an passé. Il y a plus d'équipements à charge, plus d'évènements organisés. Beaucoup de travaux urgents ont été réalisés et, en matière d'entretien, on a fait preuve d'une très grande réactivité. On a réussi à tout faire tenir dans une enveloppe quasi constante, sachant que cette augmentation du budget n'est pas tout à fait proportionnelle à l'augmentation des crédits ouverts. Cela amène à parler du taux d'engagement qui reste très satisfaisant puisqu'on est à un peu plus de 89 %, en taux de mandatement de 84,5 %. C'est un peu inférieur à l'année dernière, mais cela reste une bonne performance. La non-exécution de certains postes s'explique par plusieurs phénomènes : le premier qu'on avait déjà eu l'occasion de regretter les années précédentes, c'est qu'on a de la part des services de la Ville une surévaluation de certains postes, notamment de fonctionnement du centre d'animation. On a aussi des sujets avec les fluides dans les piscines. À chaque fois, on est obligé de constater que l'enveloppe est en réalité trop importante. Quand on examinera le compte administratif de la Ville et le compte administratif central de Paris, on aura certainement l'occasion, même si on n'a pas encore les documents, de constater, dans des proportions beaucoup plus importantes et beaucoup plus préoccupantes, une vraie sous exécution du budget de la Ville, notamment sur le volet investissement.

C'est principalement ce qui explique la non totale exécution des crédits ouverts. Il y a également un certain nombre de reports et donc des projets, notamment sur les espaces verts, à cheval entre 2018 et 2019, qui seront dépensés et engagés en 2019. Voilà pour les grandes masses, la grande logique du budget.

M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle qu'il y a trois dotations. D'abord la DGL, la dotation de gestion locale. Il souligne qu'il a fallu, avec une enveloppe constante, financer de nombreux espaces verts réalisés depuis le début de la mandature. Le nombre d'équipements inscrit à l'inventaire du 9<sup>e</sup> est passé de 68 en 2014 à 84 en 2019. Il y a eu l'ouverture des Poussins du NEUF et deux nouvelles salles de sport vont être livrées, enfin, au centre d'animation de la nouvelle Athènes.

Au sujet du marché de nettoyage des vitres des écoles, on a eu une surévaluation des coûts de 50 000 €. On a un vrai problème sur ce marché d'exécution, avec une première année qui sert de diagnostic et ensuite une disponibilité insuffisante des personnels qui ne permet pas de réaliser le service pour lequel il y a eu un contrat passé.

La dotation d'animation locale se divise en deux. On a en fait les travaux urgents dans les dotations d'animation locale qui, un peu curieusement, sont classés dedans. On a été particulièrement réactifs : 14 opérations dans les crèches, 16 opérations dans les locaux de la mairie et la salle Rossini, 26 dans les équipements sportifs, 6 dans les espaces verts. Si tout cela a pu être réalisé, c'est grâce à une implication croissante du cadre technique de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement recrutés en 2014 qui assurent un suivi plus satisfaisant de tous les travaux importants et qui portent leurs fruits. En termes de fonctionnement, cela permet d'alléger la facture parce que quand on entretient bien les équipements, ensuite, on a moins de travaux de rénovation, de restauration. Cela se répercute sur d'autres lignes du budget. La dotation d'animation locale, c'est aussi l'animation locale comme son nom l'indique, ce qui constitue le rôle essentiel d'une mairie d'arrondissement : assurer le lien social, la cohésion sociale pour ne pas que les gens se retrouvent dans des villes dans lesquelles l'anonymat et l'individualisme sont de plus en plus la règle.

M. Jean-Baptiste de FROMENT cite les nouveautés au titre de 2018 : la Journée des familles, les ateliers mère-enfant, un samedi matin en famille pour les Poussins du NEUF, la Journée internationale de la lumière, les rencontres au théâtre du samedi matin, les conférences de soutien à la parentalité, Papas du 9, les ateliers yoga, l'autodessin pour les seniors, le Salon de l'artisanat, les « petits-déjeuners solidaires ». La concertation va continuer sur les projets, les aménagements financés aussi par la dotation d'animation locale.

La dernière enveloppe est la dotation d'investissement qui a permis de réaliser essentiellement au cours de l'année 2018 l'achat de petits équipements utilisés pour la logistique de la mairie, mais aussi pour les manifestations organisées, prêtés aux associations, aux conseils de quartier qui en font régulièrement la demande. Cette dotation permet aussi d'assurer une mise à niveau constante de la salle Rossini qui est beaucoup utilisée et qui a besoin de toujours rester au meilleur niveau. Elle a permis également de réaliser dans l'arrondissement l'achat du City mur végétal par exemple. C'est aussi sur cette dotation que sont affectés les budgets d'investissement des conseils de quartier. Le conseil de quartier Blanche-Trinité a ainsi financé des travaux de végétalisation de deux pieds d'arbre pour 1 800 €. Comme on l'avait déjà remarqué les années précédentes, des réserves s'accumulent dans les conseils de quartier ce qui permet ensuite de faire un certain nombre de grosses dépenses. On a commandé récemment, avec imputation sur l'année prochaine, les City murs végétaux, un radar pédagogique, des stations de réparation de vélos. On a pris la décision de mutualiser les budgets des cinq quartiers pour partie, et les reliquats de la dotation d'investissement pour la restauration de la peinture murale à l'angle de la rue des Martyrs avec l'accord de la copropriété et en lien avec la DRAC.

Donc, le compte administratif ressemble à celui de l'année passée et c'est une bonne chose puisque c'était un bon compte administratif. On poursuit, on accélère, c'est une bonne raison pour approuver ce compte administratif.

Mme Pauline VÉRON remercie pour cette présentation. Comme cela a été rappelé, le taux de mandatement est à peu près comparable aux autres années qui ont un taux de mandatement assez satisfaisant. C'est difficile de mandater 100 % d'un budget parce qu'effectivement parfois, il y a des dépenses un peu surestimées, parfois des dépenses décalées dans le temps et ça peut s'expliquer. Finalement, les sommes qui sont légèrement décalées ou qui ne sont pas utilisées sont quand même relativement faibles à l'échelle du budget. C'est un budget qui est discuté avec le Premier adjoint à la Maire de Paris chargé des finances. C'est dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les mairies d'arrondissements et la mairie centrale que sont définis les budgets d'arrondissement. Pour la mairie centrale comme pour l'ensemble des mairies d'arrondissement, ce sont des dépenses très maîtrisées avec une évolution, une augmentation peu importante des budgets d'une année sur l'autre, notamment des budgets de fonctionnement puisqu'il y a maîtrise très importante du budget de la Ville, notamment pour ce qui est du fonctionnement.

Sur les choix des conseils de quartier, c'est souvent le choix des habitants dans le cadre du conseil de quartier entre les différents pôles, que ce soit les travaux, que ce soit les différentes animations dans le quartier, et ce sont leurs choix. Mme Pauline VÉRON en prend acte et pose deux questions sur la ligne espaces verts : on trouve quasiment 123 000 € reportés sur 2019 et 2020, comment est-il possible de reporter une telle somme sur des budgets prochains alors que c'était prévu pour 2018 ; pourquoi est-ce que finalement, cette ligne espaces verts n'a pas été dépensée plus que cela et qu'il y a autant de reports ? Deuxième question : sur les Poussins du NEUF ouverts depuis quelques mois, quel est le coût de fonctionnement global annuel des Poussins du NEUF, et combien cela a coûté au global en investissement ? Quelle est la répartition entre le coût de fonctionnement qui viendrait d'un financement de l'Hôtel de Ville et de ce qui relève de la Mairie du 9<sup>e</sup>, pour le fonctionnement de ce RAM du 9<sup>e</sup> arrondissement ?

Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur le compte administratif qui, même si c'est fait en accord avec l'Hôtel de Ville, est le résultat du choix politique de l'exécutif pour le 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique que, sur les espaces verts, comme indiqué précédemment, il y a 123 000 € de reports constatés. Il s'agit de réserves volontairement constituées pour couvrir les dépenses facturées en 2019 et 2020, après avoir été commandées en 2018. Donc, il y a un effet de décalage dans le temps, il y a la création de nouvelles jardinières, de colonnes fleuries, de City murs... tout cela sera facturé en 2019. Il y a l'entretien de tous les nouveaux équipements qui nécessitent un entretien à prévoir par une entreprise d'insertion, les agents de la DEVE n'étant pas en charge de ces nouveaux équipements. Il y a donc une provision pour 2019.

À propos des Poussins du NEUF, investissement versus fonctionnement, Madame le Maire indique que le résultat vient d'une volonté politique menée avec Mme Gypsie BLOCH et qu'elle donnera précisément les coûts et leur répartition par mail dès que possible.\*

Madame le Maire laisse la présidence à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour le vote.

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil.

M. Jean-Baptiste de FROMENT soumet au vote le compte administratif 2018.

**La délibération 09.2019.040 est adoptée par 9 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL).**

Madame le Maire revient en salle du Conseil.

Madame le Maire reprend la présidence du Conseil et remercie toutes et tous pour ce vote favorable sur ce document important pour la vie de la municipalité.

DÉLIBÉRATION 09.2019.041 (2019.DASCO.18) - SUBVENTIONS (875 062,73 EUROS) ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS POUR DES PROJETS D'ANIMATION MIS EN ŒUVRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PARISIENNES AU TITRE DES TAP.  
Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que cette subvention est proposée dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers périscolaires les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30 et dans le cadre de l'appel à projets. On a expliqué plusieurs fois en conseil d'arrondissement comment fonctionnaient ces ateliers et comment ils étaient attribués aux associations, soit via un marché soit via l'appel à projet. Là, on parle bien d'appel à projet. Le Conseil a pu délibérer, il y a à peu près deux mois sur le choix des associations qui proposent des ateliers pour les élèves, l'école maternelle et élémentaire dans le cadre des TAP.

Un avis favorable a été émis à toutes les associations qui avaient proposé un atelier puisqu'elles n'étaient pas très nombreuses dans l'arrondissement, et malheureusement concentrées toutes sur la même école. Tant mieux pour l'école élémentaire Chaptal qui va bénéficier de ces projets-là mais c'était un peu décevant pour les autres écoles. Les associations retenues sont indiquées dans la délibération, il s'agit de l'IVT pour deux ateliers, un atelier choral chant-signé et un atelier magie et théâtre, et la compagnie du Petit escargot pour des ateliers de théâtre sur le thème de Harry Potter cette année.

Mme Gypsie BLOCH ajoute qu'une réunion s'est tenue récemment à l'Hôtel de Ville dans le cadre du suivi de la mission de l'information et de l'évaluation de la politique périscolaire de la Ville de Paris.

*\* les éléments ont été communiqués par courriel le lendemain.*

Elle a alerté à cette occasion l'adjoint aux affaires scolaires de la Ville de Paris, ainsi que la directrice de la DASCO sur l'essoufflement de cette procédure de l'appel à projets, puisqu'année après année de moins en moins d'associations candidatent. Il est vrai que la procédure est lourde puisque les marchés sont attribués pour une année. Souvent, ce sont des petites associations de quartier. C'est ce qui fait la richesse et l'intérêt de travailler avec elles dans ce cadre et les procédures sont effectivement trop lourdes. Elle a alerté la Ville sur le fait qu'il était dommage d'avoir de moins en moins de candidats à cause de procédures administratives trop lourdes puisque les élus ont toujours à cœur d'avoir des ateliers de qualité à proposer aux élèves dans ce cadre-là. Elle pense que son signalement a été entendu et que cette procédure devrait être allégée.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter la subvention proposée pour la mise en place de ces ateliers.

Madame le Maire la remercie de porter une attention très particulière au choix des associations. C'est un travail à la fois fastidieux, mais absolument essentiel pour améliorer toujours la qualité des prestations pour les enfants des écoles.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera pour cette délibération. Cet appel à projets vise effectivement à pouvoir compléter un marché plus global pour les activités périscolaires dans les écoles, ce qui permet de faire des choses, des ateliers plus finement dans les arrondissements, de réaliser des choses proposées par les associations de quartier dans les écoles. Cela permet de compléter une offre globale avec des spécificités locales et de soutenir le monde associatif par des financements de leurs activités.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.18.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.042 (2019.DASCO.60) - CAISSE DES ÉCOLES (9<sup>E</sup>) - SUBVENTION (19 992 EUROS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SÉJOURS DE VACANCES.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit d'une autre activité de la Caisse des écoles que l'on a l'habitude de signaler à cette période de l'année. Elle concerne l'organisation de séjours de vacances pour les enfants de l'arrondissement, un dispositif complémentaire du dispositif Arc-en-ciel qui permet dans l'arrondissement à 50 enfants de partir durant l'été sur des séjours, soit à la campagne, soit en bord de mer et avec différentes thématiques. La subvention proposée pour cette année est de 19 992 €. Ainsi, 17 enfants partiront dans le Finistère à Douarnenez, 12 enfants en juillet et 5 en août ; 33 enfants partiront au château de Formanoir à Epineau-les-Voves dans l'Yonne, 23 en juillet et 10 en août. Les parents sont informés par voie d'affichage dans les écoles pour envoyer leur dossier. Les 50 places disponibles ont bien évidemment été retenues assez vite pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs familles car les retours sur ces séjours sont vraiment très bons.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour cette subvention.

Le groupe de Mme Pauline VÉRON votera cette subvention de la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 9<sup>e</sup> pour les colonies de vacances.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.60.**

Madame le Maire annonce une série de délibérations inhabituelles pour le Conseil, mais qui, depuis la fusion entre la Ville et le Département en janvier dernier, sont soumises au vote. Elles concernent les collèges du 9<sup>e</sup> et, en l'occurrence, le collège Gauguin. Les autres collèges du 9<sup>e</sup>, Jules Ferry, Condorcet et Lamartine étant rattachés à des lycées, sont gérés par la Région directement en tant que cités scolaires.

DÉLIBÉRATION 09.2019.043 (2019.DASCO.47) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - PARTICIPATIONS (199 750 EUROS) AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique qu'il s'agit d'une participation aux charges de fonctionnement pour les travaux d'entretien des collèges parisiens pour l'exercice 2019. La dotation proposée de 199 750 € est répartie en enveloppes forfaitaires par collège, ce qui donne une enveloppe de 2 350 €. Cette enveloppe permet aux adjoints techniques chargés de la maintenance dans les bâtiments de réaliser directement des petits travaux pour améliorer le cadre de vie. Comme Madame le Maire le rappelait, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, seul le collège Gauguin est concerné par cette participation puisqu'il n'est pas rattaché à un lycée.

Elle invite à voter pour cette participation aux charges de fonctionnement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.47.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.044 (2019.DASCO.52) - COLLÈGES PUBLICS DOTÉS D'UNE RESTAURATION AUTONOME - ACTUALISATION DES TARIFS DE RESTAURATION POUR LES COMMENSAUX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que, au niveau de la restauration, il faut décider, chaque établissement décide des tarifs de restauration applicables aux adultes puisque les adultes peuvent déjeuner dans les établissements, par exemple du personnel de la Ville, de l'Éducation nationale, des surveillants, du personnel administratif, du personnel médical, les enseignants ou des personnes qui viennent déjeuner, on les appelle des passagers, ou des parents d'élèves, ou différents invités.

La tarification est définie par les établissements qui font leur proposition. Le collège Paul Gauguin a émis des propositions qui connaissent une stabilité par rapport à ce qui était proposé jusqu'à présent avec une certaine cohérence en fonction des catégories de personnel qui sont confirmées. Les tarifs paraissent tout à fait cohérents et normaux par rapport à ce type de repas.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour l'actualisation de ces tarifs.

Mme Isabelle VUGHT voudrait savoir pourquoi ce ne sont pas les mêmes tarifs pour tous les collèges parisiens.

Mme Gypsie BLOCH explique que chaque collège dispose d'un service de restauration autonome avec son propre coût de fonctionnement, uniquement pour les adultes.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.52.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.045 (2019.DASES.134) - SUBVENTIONS (25 800 EUROS) ET CONVENTIONS À 8 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ 2018-2019 ET SUBVENTION (12 000 EUROS) À 1 ASSOCIATION DANS LE CADRE D'UN AVENANT.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce une subvention de 1 500 € pour l'association Choron jeunes, association très active dans l'arrondissement qui propose des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et notamment d'aide aux devoirs. Ça se passe dans leurs locaux au 8, rue Choron.

Cette subvention a le même montant depuis 2016 et permet d'aider de plus en plus de familles, à la fois des familles qui ont des élèves en école primaire, mais également des collégiens. Actuellement, ils suivent 38 élèves dont 21 sont en école primaire.

Mme Gypsie BLOCH profite de cette délibération pour rappeler que les élus ont réalisé un document unique pour aider les familles à mieux s'orienter quand elles sont à la recherche de ce type de solution d'aide à la scolarité, puisque de nombreuses autres associations de l'arrondissement proposent ces dispositifs d'accompagnement. Ce document a été ensuite distribué dans toutes les écoles et dans tous les collèges pour aider les familles à mieux s'orienter. Donc, Choron jeunes est citée à côté de Siloé, le centre Paris Anim' Valeyre, Mosaïque 9 et le patronage de la paroisse de la Trinité, par exemple.

Elle invite à voter pour cette subvention.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette subvention de la Ville de Paris à cette association du 9<sup>e</sup> qui existe maintenant depuis très longtemps et qui continue, comme cela a été souligné, un travail très important auprès des enfants. Il y a d'autres associations du 9<sup>e</sup> qui font du soutien scolaire et celle-ci y contribue aussi de façon très régulière.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASES.134.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.046 - CHOIX DE LA GESTION PAR MARCHÉ DE SERVICE PUBLIC DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE 13-15, RUE BLEUE À PARIS 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT ET AUTORISATION À LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE DEMANDER À LA MAIRE DE PARIS DE METTRE EN ŒUVRE UNE PROCÉDURE DE MARCHÉS PUBLICS, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS, POUR LA GESTION DE CET ÉQUIPEMENT.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle qu'il y a eu le même type de délibération, il y a deux conseils, sur l'établissement de la rue de Provence. L'établissement d'accueil de la petite enfance est un multiaccueil, une crèche, actuellement géré depuis mars 2014 par l'association Crescendo, dans le cadre d'un marché public de service pour exploiter cet établissement d'accueil collectif. Ce marché arrivera à terme le 31 août 2020, il convient de décider de la manière dont les élus souhaitent que cet établissement soit géré à la fin du marché.

Pour mémoire, cet équipement municipal est un équipement de 50 places. Il est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 9<sup>e</sup> arrondissement, c'est pour cette raison qu'il appartient au conseil de se prononcer sur son mode de gestion.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que, pour l'exécutif, la gestion externalisée, comme pour l'établissement de Provence, est une bonne solution pour différentes raisons, et notamment la mise en œuvre d'horaires d'ouverture décalés par rapport aux établissements dits municipaux. Ce type d'établissement est ouvert de 8 h à 19 h et permet, en outre, d'attribuer toutes les places puisque c'est un marché et que toutes les places sont attribuées en commission. Donc, on ne perd pas de place dans l'attribution pour les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement.

En termes de qualité d'accueil, de contrôle, etc., il n'y a aucun problème puisque les services de PMI contrôlent le gestionnaire de ce type d'établissement pour que les conditions soient remplies. Pour ces différentes raisons, elle invite à voter pour cette délibération et rappelle que, suite à l'épisode malheureux de changement de gestionnaire sur la crèche de la rue Chaptal, l'exécutif avait fait porter auprès de la Ville de Paris plusieurs demandes, notamment celle d'effectuer les changements de gestionnaire au 31 août et non pas au 1<sup>er</sup> janvier pour faciliter l'accueil des nouvelles familles et l'organisation de ces structures. Il avait demandé, et cela semble bien normal, que la mairie d'arrondissement soit consultée et investie dans toutes les décisions et dans toute la procédure. Il a été entendu sur ces points et on voit que le changement se fait suite à cet incident. Il n'y a pas de souci sur le renouvellement de ce gestionnaire.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour cette délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2019.047 (2019.DFPE.90) - SUBVENTION (180 254 EUROS) PROROGATION ET AVENANT N° 3 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9<sup>E</sup>) POUR LA HALTE-GARDERIE ATELIER BERLIOZ (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que la délibération concerne une subvention annuelle et un avenant pour l'année à venir pour l'association pour le développement de la préscolarisation qui gère la halte-garderie Atelier Berlioz rue de Bruxelles. C'est un établissement de 17 places, toujours bondé tant par l'accueil proposé que par les besoins évidents dans ce quartier. La subvention proposée est de 180 254 € pour l'année 2019, avec un avenant pour proroger la convention jusqu'à décembre 2020. Bien évidemment, cette subvention est mise en regard d'objectifs de fréquentation et d'occupation, comme à chaque fois. Pour cet établissement, on a noté l'année passée un taux d'occupation de 93 % et pour la fréquentation de 92 %, qui sont des taux tout à fait efficaces dans la gestion d'un établissement de ce type. On peut noter que la subvention proposée pour 2019 est en légère baisse par rapport à 2018, de l'ordre de 1 %. C'est dû notamment à la hausse des recettes des familles qui compensent cette baisse.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette subvention.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.90.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.048 (2019.DAC.435) - SUBVENTIONS (20 500 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SEPT ASSOCIATIONS HISTORIQUES.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN présente avec plaisir cette délibération qui concerne l'association le Vieux Montmartre, société d'histoire et d'archéologie. Elle est basée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement mais travaille dans le 9<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> arrondissement, c'est une association à laquelle on va attribuer une subvention de 5 500 €.

Cette association a une activité très importante en matière de maintien, développement et transmission de la mémoire et du travail d'histoire et du patrimoine dans les arrondissements, mais de manière plus globale dans tout Paris. Les élus ont eu le privilège de collaborer avec l'association dans le Vieux Montmartre l'année dernière pour la commémoration du centenaire de l'armistice. À cette occasion, une magnifique exposition qui concernait les dessins d'enfants de Montmartre. Il avait préparé ces dessins pour les soldats qui étaient dans les tranchées entre 1914 et 1918. Cette exposition se tenait dans les salons Aguado, grâce, notamment, à l'engagement de l'UNC 9, de l'Union Nationale des Combattants et de son président qui avait permis d'organiser cette exposition à un moment aussi important.

M. Alexis GOVCIYAN propose, pour toutes ces raisons, de voter avec enthousiasme cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.435.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.049 (2019.DVD.17) - RAPPORT ANNUEL SUR LES RECURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES DU STATIONNEMENT PAYANT.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN présente cette communication avec un peu moins d'enthousiasme, il s'agit des RAPO, acronyme tout à fait barbare, dire Recours Administratif Préalable Obligatoire. On comprend que c'est à la fois préalable et c'est obligatoire. Dans le langage courant, on parle de recours contre les amendes liées au stationnement. L'amende a aussi été remplacée dans ce rapport par le FPS, c'est-à-dire le Forfait Post-Stationnement.

Alors, on peut constater – c'est un PV – qu'avec la municipalisation du stationnement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'y a pas eu de simplification du processus. En tout état de cause, le Code général des collectivités territoriales oblige à faire un rapport annuel sur ces fameux rapports. Ils sont instruits par les prestataires privés que sont les sociétés Docapost et Egis en fonction des lots géographiques. C'est le deuxième prestataire qui intervient avec 3,5 ETP par an qui travaillent essentiellement sur cette question très importante.

Sur les 3,2 millions de forfaits post-stationnement dressés en 2018 à Paris, 112 000 recours ont été formulés. La Ville considère que le taux est faible (3,5 %). En réalité, il est légèrement plus élevé qu'avant le transfert de la mission par la Préfecture de police à la Mairie de Paris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

À noter que les usagers obtiennent satisfaction dans 53 % des cas, ce qui nous semble être un indicateur élevé. Avec les plaintes reçues à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, on peut indiquer que les difficultés persistent à deux niveaux : la prise en compte des cartes de stationnement des personnes handicapées et la verbalisation dans des voies privées ouvertes au public où le stationnement est gratuit. Malgré cela, il y a des verbalisations, notamment au square Péterelle dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, par exemple.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite que la situation s'améliore rapidement en ce qui concerne les personnes handicapées parce que cette façon de gérer les choses est quand même assez triste, on peut parler de « désinvolture. » Il paraît en effet difficile de demander aux personnes handicapées de faire systématiquement des recours quand elles se font injustement verbaliser.

Enfin, si globalement cette réforme paraît positive, M. Alexis GOVCIYAN n'en est pas convaincu, à la fois en termes de gestion du stationnement, mais surtout des recettes de la Ville (223 millions d'euros en 2018). La Mairie reçoit des réclamations très négatives sur la gestion des cartes de stationnement résidentiel par les services de la Ville. Il pense que des améliorations sont à apporter.

Cette communication n'appelle pas de vote.

M. Jonathan SOREL note que cette délibération un peu technique montre bien à quel point c'est un sujet qui touche le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Pas de vote, mais cela mérite de s'y attarder.

Il retient deux choses : la première, c'est que c'est l'occasion de revenir sur le retour d'expérience de cette réforme. Cette délibération rappelle deux éléments assez fondamentaux : c'est que des effets positifs et structurants sur la vie de la cité et notamment sur les questions de mobilité sont relevés, notamment l'augmentation de la rotation et la baisse de ce que les techniciens appellent le taux de vide et une augmentation des abonnements pour tous les usagers qui bénéficient des tarifs préférentiels comme les tarifs résidents, etc. On voit que cela ça change les pratiques en profondeur et améliore les rotations, l'accès à l'espace public, etc.

Il y a des éléments propres à ces questions des RAPO, les recours, qui sont intéressants. Pour en citer un : la comparaison du nombre de recours avec la formule précédente, c'est-à-dire les recours quand c'était la préfecture qui dressait des PV. Aujourd'hui, avec ce nouveau système, ça n'a pas bougé. C'est-à-dire que dans le système précédent, il y avait 3 % des gens qui contestaient leur PV. Dans le nouveau système, il y a 3,5 % seulement des gens qui contestent le fameux forfait, la nouvelle amende. Ça veut dire qu'en fait, contrairement à ce qu'on peut entendre ici, il n'y a pas de révolution face à ce que certains qualifient outrageusement de racket ou autre. Finalement, on est sur une réforme qui porte ses fruits et qui est relativement acceptée chez les habitants, et en tout cas, il n'y a pas de contestations majeures.

M. Jean-Baptiste de FROMENT se dit, à titre personnel plutôt favorable à cette évolution et à ces réalisations du contrôle du stationnement qui peuvent améliorer l'efficacité et faire faire des économies. Il est vrai qu'il n'y a pas eu explosion du nombre de RAPO qui traduirait des dysfonctionnements colossaux et majeurs. Simplement, on est passé de 3 % à 3,5 %, en pourcentage, ce n'est pas rien, c'est + 30 % d'augmentation du nombre de RAPO, ce qui signifie que ça se passe plutôt moins bien qu'avant de ce point de vue.

Les membres de l'équipe de Madame le Maire sont allés suivre une équipe pendant plusieurs heures, il y a quelques mois. Il y a un phénomène dont cette communication ne fait pas état, lui semble-t-il, même si M. Alexis GOVCIYAN a souligné le point sur les personnes handicapées, c'est que ce système qui consiste à avoir des cartes handicapées mises en évidence sur le pare-brise est extrêmement pervers, d'une part parce qu'effectivement, si ce n'est pas visible ou mal mis, etc., une personne handicapée peut se retrouver verbalisée alors qu'elle a le droit à la gratuité du stationnement et aux places handicapées réservées. Mais il y a aussi des personnes, malheureusement, et elles sont nombreuses semble-t-il, qui fraudent parce qu'il est très facile de falsifier les cartes handicapées. Donc c'est la double peine, si on peut dire, puisque, d'une part, la personne ne paie pas le stationnement, alors qu'elle le devrait, donc elle est en infraction, mais elle prive une personne handicapée d'un stationnement. C'est vraiment un comportement répréhensible qui doit être réprimé, et pour être réprimé, il doit être repéré. De ce point de vue, il y a vraiment des progrès à faire. Si on évoluait vers un système informatisé où on pourrait associer la plaque au fait que c'est une personne handicapée qui l'utilise, cela pourrait empêcher totalement les fraudes, ça existe, on en a parlé avec les gens de ces sociétés. C'est une évolution qu'il faut encourager, de même que ça permettrait aussi au nombre de RAPO de diminuer, les deux sujets sont liés.

M. Jean-Baptiste de FROMENT a déjà fait la proposition plusieurs fois au Conseil de Paris et M. NADJOVSKI l'a rejeté à chaque fois, alors que ça semble être une proposition qui va exactement dans le sens d'une bonne politique écologique. Il s'agirait de ne plus lier la carte résident au fait d'être propriétaire d'une voiture. Donc, de ce point de vue là, il y a une prime au fait d'acheter une voiture pour bénéficier du tarif résident. Quand vous n'êtes pas propriétaire d'une voiture, mais simplement locataire d'une voiture à titre occasionnel et que vous ne l'utilisez que pour vos besoins ou éventuellement si vous faites de l'autopartage, vous ne bénéficiez pas du tarif résident, et donc, vous payez tout de suite 50 € pour quelques heures, c'est un gros problème.

Mme VUGHT fait remarquer que le cas où une personne handicapée utilise un véhicule qui n'est pas le sien ne semble pas être prévu. Elle indique qu'il conviendra également de se pencher sur le stationnement payant des 2 roues motorisées, ce que soutient Madame le Maire qui demande une réflexion sur la place du piéton dans l'espace public, notamment avec la présence des trottinettes.

Ce rapport n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2019.050 (2019.DAE.184) - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS ET CONVENTION AVEC LES KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS DONT LES ÉDICULES ONT ÉTÉ RENOUEVÉS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que lors du Conseil de Paris de mai 2016, la Ville de Paris a fait le choix d'attribuer à la société Médiakiosk le marché de rénovation et de modernisation de l'ensemble des kiosques de presse parisiens.

Vu l'ampleur du chantier, les délais annoncés des opérations de remplacement ont pris beaucoup de retard. Ainsi, comme cela a été le cas lors des précédents conseils d'administration, il a été décidé de verser des indemnités exceptionnelles sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris aux kiosques qui auraient été trop durement impactés par une interruption d'exploitation. C'est l'objet de cette délibération comme ça a été l'objet de délibérations depuis maintenant six mois à tous les conseils.

Donc, s'agissant de l'arrondissement, l'indemnité proposée concerne le kiosque situé au 57 boulevard de Clichy pour un montant de 1 667 €.

Mme Sylvie LEYDET invite à voter en faveur de cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.184.**

Madame le Maire passe à la délibération 2019.DU.146 avec l'exonération de certains droits de voirie en 2019 pour des commerces affectés par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et de mars 2019, par les Gilets jaunes.

Les maires d'arrondissement ont rencontré la semaine dernière le Procureur de Paris, on arrive à plus de 82 % de dégradations dans Paris depuis le mois de décembre. C'est gigantesque.

La délibération présente le dispositif d'exonération de certains droits pour des commerces déjà très fortement impactés dans leur activité.

DÉLIBÉRATION 09.2019.051 (2019.DU.146) - EXONÉRATION DE CERTAINS DROITS DE VOIRIE 2019 POUR LES COMMERCES DONT L'ACTIVITÉ A ÉTÉ AFFECTÉE PAR DES TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC AU COURS DES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2019.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET observe qu'il s'agit d'une délibération qui devient récurrente lors des conseils d'arrondissement.

Dans le cadre des violences qui ont eu lieu en marge des manifestations des Gilets jaunes, un grand nombre de commerces ont fait l'objet de dommages matériels, de dégradations et de vols. Certains ont également été contraints de fermer, soit à la demande des pouvoirs publics chargés du maintien de l'ordre, soit parce qu'ils craignaient la mise en danger de leur clientèle et de leurs salariés.

Face à cette situation préjudiciable et au titre de l'année 2019, il sera mis en œuvre une compensation de ces pertes d'activité par une exonération d'un mois des divers droits de voirie liés à l'exploitation de terrasses ou d'un étalage pour les commerces soumis à ces droits au cours du mois de février et mars 2019 et situés dans les périmètres de réquisition ou ayant subi des dommages matériels.

Cette délibération propose que dans diverses voies et pour certains commerces, cette mesure pourra se cumuler avec l'exonération d'un mois des droits de voirie 2019 prévue dans le cadre de la délibération 2019.DU.65 votée lors de la séance du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 février 2019.

Pour le 9<sup>e</sup>, il s'agit des boulevards des Italiens, Montmartre, Poissonnière et de la rue La Fayette.

Mme Sylvie LEYDET s'interroge sur les critères de sélection qui ont prévalu à ces attributions, sachant l'impact dramatique de ces manifestations dans d'autres rues du 9<sup>e</sup> arrondissement, comme les rues de Mogador, de la Chaussée d'Antin ou du Faubourg Montmartre, pour ne citer qu'elles.

En tout état de cause, elle appelle à voter l'aide proposée par cette délibération, en sachant malheureusement qu'elle ne sera pas suffisante et qu'il faudra revenir sur le même type de délibération.

Madame le Maire rappelle le fonds mis en place par la Région de 1,5 million d'euros, activé avec la Chambre de commerce de Paris. Les dossiers affluent.

M. Alexis GOVCIYAN veut rappeler le travail fait par l'État, notamment par le Ministre de l'économie et des finances, M. Bruno LEMAIRE, et sa secrétaire d'État, Mme Agnès PANNIER, qui non seulement ont mis en place tout un dispositif d'aides et d'accompagnement des commerçants, partout, mais essentiellement dans les grandes villes. Les dispositifs mis en place depuis le début ont été prorogés jusqu'à fin juin en matière fiscale et sociale. On pourrait aussi s'en inspirer à Paris et considérer que les choses ne se sont pas arrêtées à un moment donné en février ou en mars, mais que cela s'est poursuivi en termes de préjudice pour les commerçants. C'est dramatique. Ils perdent de l'activité non seulement à cause des manifestations parce qu'ils n'ont pas de clients, mais il y a un impact fort en matière de personnel, d'approvisionnement et sur toute chose, ce qui fait qu'on pourrait demander à la Ville de Paris de proroger aussi ce dispositif jusqu'en fin juin puisque l'impact ne se ressent pas tout de suite, on le constate plutôt dans la durée.

Madame le Maire ajoute que Ville, État et Région doivent continuer à accompagner les commerçants de proximité qui sont des acteurs essentiels du lien dans les quartiers.

Mme Isabelle VUGHT voudrait savoir ce que pourrait représenter la perte pour la Ville de Paris.

Madame le Maire indique que 1 million d'euros pour la Ville avait été chiffré sur les premières dégradations du mois de décembre.

Mme Pauline VÉRON ajoute qu'il y a plusieurs millions d'euros de dégâts de mobilier urbain.

Elle informe que son groupe votera cette délibération qui exonère le droit de voirie pour des mois supplémentaires pour les commerçants impactés par le mouvement des Gilets jaunes à Paris. Elle pense qu'effectivement, si ça se justifie, on pourra prolonger, c'est complètement l'état d'esprit de sa collègue qui s'occupe de ce sujet pour les mois à venir.

Puisque l'action du gouvernement en faveur des commerçants a été évoquée, elle se joint à ces félicitations. Mais elle aurait quand même un petit mot sur le fait que si l'action du Ministre de l'intérieur avait été un petit peu différente et avait géré un petit peu mieux cette question des Gilets jaunes, on n'en serait pas arrivé avec autant de dégâts à Paris. C'est dommage d'avoir à se féliciter d'une part de l'action du gouvernement pour réparer une situation que le gouvernement n'a absolument pas su contrôler pendant plusieurs mois à Paris qui subit depuis des mois une situation absolument incroyable. Elle pense que si le gouvernement avait géré cette crise à Paris différemment, on n'en serait pas arrivé à cette situation. Mais elle votera la délibération.

Madame le Maire estime que, sans prendre la défense du Ministre de l'intérieur, c'est une réponse politique qui doit régler la question des Gilets jaunes et pas une réponse policière.

Mme Claire GANNET va voter cette aide, mais elle ne peut que s'attrister de voir qu'on en est à pérenniser des aides qui viennent acter une violence individuelle. Chaque personne qui a dégradé est responsable de ses actes. Voir que cela dure dans le temps lui fait beaucoup de peine.

Madame le Maire veut saluer le professionnalisme et le sang-froid des forces de l'ordre qui ont tenu bon dans cette période particulière, malgré les dégradations et un certain nombre de heurts.

M. Alexis GOVCIYAN ne veut pas polémiquer inutilement sur le rôle du Ministre de l'intérieur, du Ministre de l'économie, etc. Il veut juste rappeler à la juste mesure des choses et ne pas avoir à subir des attaques inutiles, telles que semblait le faire sa collègue, parce que ceux qui ont des recettes et qui donnent des leçons feraient mieux de regarder comment les choses se sont passées. Dans ce cas, on ne pourrait que se féliciter de la manière dont des situations complexes ont été gérées par le gouvernement et en particulier par le ministre de l'Intérieur dans un contexte si difficile et si explosif.

Il rappelle que le matériel de chantier de la mairie de Paris pour les travaux n'a pas été retiré comme il le fallait par les services de la Ville de Paris. Et les dégradations ont eu aussi lieu avec ces engins que l'on appelle pudiquement « arme à destination ».

Madame le Maire considère que le sujet est complexe et que le premier adjoint a eu raison de le remettre en perspective.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DU.146.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.052 (2019.DLH.51) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 19, RUE TURGOT (9<sup>E</sup>) À PARIS HABITAT - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que l'immeuble situé au 19, rue Turgot appartenait au Centre d'action sociale de la Ville de Nice. Avec Mme Delphine BÜRKLI, elle est intervenue à plusieurs reprises car la gestion de l'immeuble n'a pas toujours été optimale. On avait notamment des plaintes concernant la sécurité d'accès à cet immeuble. L'immeuble a été mis en vente, mais le processus d'acquisition a été suspendu, car la Ville de Paris a exercé son droit de préemption pour un montant de 21 millions d'euros.

L'exécutif a donné un avis défavorable à cette préemption, car l'acquéreur était un fonds d'investissement spécialisé dans l'immobilier résidentiel. Les élus ont considéré que cet acteur allait gérer cet ensemble immobilier avec sérieux et réaliser les aménagements nécessaires.

La Ville de Paris en a décidé autrement. Le bien est donc préempté et le Conseil doit se prononcer sur sa location à Paris Habitat.

Elle considère qu'il s'agit d'une transformation de logements privés en logements sociaux, d'autant plus que seuls six logements sur les 45 sont vacants, tout cela pour une dépense de 21 millions qui aurait pu être mobilisée sur une véritable création de logements.

C'est une opération qui permet d'abonder la politique du chiffre, mais pas d'améliorer la qualité d'habitat des Parisiens. Néanmoins, maintenant que l'immeuble est préempté, Mme Sylvie LEYDET propose de s'abstenir en espérant que Paris Habitat aura une gestion sérieuse de cet ensemble immobilier, d'autant plus que Madame le Maire a demandé à Paris Habitat d'organiser une réunion d'information pour les habitants afin de veiller à ce que la transition s'effectue dans les meilleures conditions et notamment sur le traitement qui sera réservé aux occupants.

Mme Sylvie LEYDET demande de s'abstenir, Madame le Maire ajoute « En attendant que nous ayons des précisions sur le sort des locataires en place qui ont déjà dû subir la gestion antérieure. Donc, dans l'attente de cette réunion, c'est une abstention plutôt positive ».

M. Jonathan SOREL donne une explication de vote favorable puisque c'est un programme qui illustre ici, avec un exemple dans l'arrondissement, le volontarisme de la majorité en faveur du logement abordable à Paris. C'est devenu une situation de crise ou d'état d'urgence puisqu'on voit à quel point les processus d'exclusion se renforcent avec le temps, à la fois avec l'explosion des prix de l'immobilier, la logique de marché et avec l'arrivée des nouveaux usages liés aux plateformes numériques comme Airbnb. De ce point de vue, on ne peut que se féliciter de ce programme ambitieux.

Il veut livrer deux éléments récents portés à sa connaissance : le premier, de manière fortuite, pour la première fois de sa vie, il a rencontré un habitant qui lui a dit qu'il était seul à vivre dans un immeuble. Il habite rue de Rivoli, ce n'est pas le 9<sup>e</sup> arrondissement mais ça le préfigure peut-être. Maintenant, tous les logements sont des logements Airbnb, ce qui est terrifiant. Le deuxième élément est une étude de l'APHP réalisée il y a quelques jours et qui a montré que les personnels soignants des hôpitaux parisiens mettaient tous 45 minutes pour faire leur trajet domicile-travail. Il y a une vraie crise de l'habitat pour ce qu'on appelait à un moment les *key workers*, c'est-à-dire les gens qui font le grand Paris. Certains parlent de « classes moyennes », mais ce sont des infirmières. Un infirmier gagne 1 500 € comme salaire de base. Comment on peut gagner 1 500 € et payer un loyer à 1 000 € ? C'est impossible. En réalité, à Paris, on pourrait parler d'habitat abordable puisque l'habitat social souffre de représentation négative, on pense que c'est le logement des pauvres. Mais non, c'est devenu en réalité l'outil privilégié pour loger tout le monde puisqu'on le rappelle, une grande partie des gens sont éligibles au logement social avec les plafonds et avec les différentes catégories d'habitat.

Ces deux éléments pourraient illustrer cette situation d'urgence à Paris sur l'accès au logement. Il annonce donc un vote favorable et enthousiaste et regrette l'abstention qu'il n'a pas très bien comprise sur le programme de Turgot.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de la création d'un habitat social avec, dedans, des familles qui sont déjà locataires. Cette délibération arrive un peu tôt puisqu'elle souhaite avoir des garanties sur le sort de ces familles. Elle a écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de M. Jonathan SOREL. C'est un sujet tellement difficile, une situation tellement délicate. La situation qu'il a décrite de Paris est malheureusement aussi le fruit d'une politique menée depuis longtemps. Il y a peut-être des ajustements à faire, mais en effet, c'est extrêmement préoccupant. Au sujet du personnel de l'APHP, il y a du foncier de l'APHP, et combien de femmes, d'hommes, souvent de Lariboisière, se retrouvent, on en a vu dans les commissions logement, dans des situations dramatiques, sans pouvoir se loger, alors que ce sont des personnes qui sont là pour aider les Parisiens, pour venir en aide aux Parisiens. Ce sont des situations absolument déplorables et détestables de personnels de la fonction publique.

Mme Sylvie LEYDET tient à préciser qu'à chaque fois que se présentent des dossiers de personnel soignant des hôpitaux de Paris, elle essaie au maximum de les faire passer en commission en insistant bien sur la nécessité qu'ils ont à vivre dans Paris. Malheureusement, on n'est pas toujours écoutés.

Madame le Maire met aux voix la 2019.DLH.51 avec une abstention de l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, en attendant d'avoir des précisions extrêmement robustes sur le sort réservé aux familles de la rue Turgot. Elle espère revenir sur ce sujet fin juin avec plus de précisions sur cet immeuble.

**Un avis favorable est émis par 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2019.DLH.51.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.053 (2019.DJS.9) - SUBVENTIONS (15 500 EUROS) À 9 ASSOCIATIONS SPORTIVES (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN précise que ce projet de délibération concerne des associations sportives du 9<sup>e</sup> arrondissement, essentiellement des associations sportives scolaires de la Grange Batelière, du collège Jacques Decour, du lycée Jacques Decour, du collège Jules Ferry, du lycée Jules Ferry, du lycée Lamartine et du collège Paul Gauguin. Ce sont des subventions de 1 000 €, 2 000 € environ pour ces associations sportives bien connues qui font un travail important dans le 9<sup>e</sup>. Il y a également deux subventions accordées à des associations, à des clubs du 9<sup>e</sup> : le Dauphin Subaquatique Club ; on peut déplorer une baisse de la subvention de 500 € parce que c'est une association qui aide beaucoup, qui participe à tous les événements municipaux, le Printemps du sport.... Ils organisent des baptêmes de plongée pour les enfants, ils participent à l'épreuve du tournoi des écoles de natation ; ce sont eux qui encadrent bénévolement. Ils vont être fortement impactés par la fermeture de Drigny l'année prochaine. On pense qu'ils vont avoir des difficultés l'année prochaine. Il faudra trouver un moyen de les aider parce que ça va être compliqué de les reloger.

La dernière association, c'est en fait une nouvelle association puisque c'est le Sporting Club Paris volley. C'est en fait le SC 9 qui a rejoint le SCUF en partie, mais la section volley est devenue indépendante. C'est une association qui a ouvert deux sections : une section sport et handicap et une section jeune. C'est une association qui fait de la compétition. On a demandé une subvention de 5 000 € cette année. On verra en fonction de leurs besoins par la suite.

Ces montants sont quand même plus ou moins imposés par la Ville, on ne peut pas dire que ce soit l'objet d'une vraie concertation depuis le début, mais Mme Adeline GUILLEMAIN invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette subvention de 15 500 € à 9 associations sportives du 9<sup>e</sup> arrondissement, essentiellement des associations sportives des établissements scolaires et secondaires. Elle rappelle les critères pour obtenir une subvention de la Ville de Paris : la promotion de la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap et des seniors, les actions à visée sociale ou visant les jeunes enfants, ainsi que la présence du club dans un quartier politique de la Ville, mais le 9<sup>e</sup> n'est pas concerné. Évidemment, ils tiennent compte des projets des clubs et de leur situation financière. Généralement, les chiffres sont ajustés d'une année sur l'autre en fonction de tous ces critères.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DJS.9.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.054 (2019.DJS.137) - CENTRE PARIS ANIM' PAUL VALEYRE (9<sup>E</sup>) ET SON ANTENNE LA FAYETTE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FÉDÉRATION DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe que la présente délibération propose d'approuver l'attribution de la procédure de délégation de services publics pour la gestion du Centre d'animation Valeyre et de son antenne rue La Fayette à l'association La Ligue de l'enseignement de la fédération de Paris, ainsi que d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de fonctionnement de l'État spécial de la Mairie du 9<sup>e</sup> pour 2019 et les exercices suivants, sous réserve des décisions de financement correspondant.

Pour rappel, le Centre d'animation Valeyre est géré depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 dans le cadre d'une convention de délégation de service public liant la Ville de Paris et l'association Ligue de l'enseignement qui arrive à échéance le 31 août 2019. Par délibération en date du 6 novembre 2017, le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement a choisi la délégation de service public comme mode de gestion délégué pour le Centre d'animation Valeyre et son antenne La Fayette. Le Conseil de Paris avait approuvé en mars 2018 le principe de passation de ce contrat et avait autorisé la Mairie de Paris à engager la procédure. Des avis d'appel public à la concurrence ont ensuite été publiés les 5 et 11 avril 2018 et deux candidatures seulement ont été réceptionnées : celle de l'association Ligue de l'enseignement et celle de l'association ACTIS.

Il est à noter que seule la Ligue de l'enseignement a présenté une offre, ce qui est assez regrettable, car cela la positionne de fait en situation de monopole.

S'agissant de l'offre proposée, les élus regrettent également que la musique qui représente actuellement près de la moitié du volume horaire des activités connaisse une forte baisse du volume d'heures de cours qui coïncide avec le passage à des cours semi-collectifs. Plus globalement, certaines thématiques et les tranches d'âge ciblées répondent davantage aux projets de l'association qu'aux besoins formulés par les usagers. Les élus seront donc particulièrement vigilants sur ce point. S'agissant du budget, la participation est légèrement rehaussée et évaluée à un montant de 3 953 750 €, très légèrement inférieure au montant souhaité dans le DCE.

En tout état de cause et malgré les réserves exprimées, Mme Adeline GUILLEMAIN propose de voter en faveur de cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT juge regrettable de ne pas arriver, sans mauvaise volonté de la Ville, à avoir un peu de diversité sur les centres d'animation pour mettre plusieurs acteurs importants en concurrence. Il pense que la Ligue de l'enseignement n'est pas en cause. Ce sont des professionnels. On peut aimer plus ou moins ce qu'ils font selon les cas. Mais il est vrai qu'on est sur une mission essentielle, sur de l'éducation informelle, mais cela participe de l'éducation au sens large et c'est un service qui est vraiment de la compétence des villes. On aurait vraiment intérêt à ce qu'il y ait plusieurs personnes en concurrence et ne jamais devoir attribuer un marché ou une délégation de service public parce qu'il n'y a qu'un seul candidat.

M. Alexis GOVCIYAN s'interroge sur le délai incroyablement long entre la délibération de novembre 2017 et la mise en gestion du centre à partir de septembre 2019, c'est-à-dire deux ans après, pour un tel travail avec un seul soumissionnaire et autant d'énergie. Franchement, le temps politique et le temps administratif ne sont pas les mêmes, mais là, ça dépasse l'entendement. Deux ans pour arriver à ça, finalement, et à rester dans l'enveloppe à 50 000 € près, il pense que c'est un bel exploit. Mais il ne fallait pas autant de temps, on aurait pu aller plus vite.

Madame le Maire le remercie pour ses remarques tout à fait pertinentes, en espérant que cela puisse changer les choses dans les méandres administratifs.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DJS.137.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.055 (2019.DAC.42) - SUBVENTION (250 000 EUROS), AVENANT À CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET expose qu'il s'agit d'une délibération qui concerne l'IVT installée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement depuis plus de dix ans. Par la délibération qui avait eu lieu les 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, les élus avaient attribué un acompte à l'IVT au titre de l'année 2018 de 125 000 €.

Aujourd'hui, il est proposé de voter le solde de la subvention de 250 000 €, soit la somme de 125 000 €. Cette somme correspond à ce qui a été demandé par l'IVT afin de poursuivre son développement dans ce lieu unique en France qui porte un projet essentiel pour le rayonnement de la langue des signes.

Quelques exemples des projets 2019 : la création d'un nouveau dispositif « Coup de projecteur », outil d'accompagnement de projet de jeunes artistes en voie de professionnalisation, la participation active lors du 18<sup>e</sup> Congrès mondial des sourds à Paris qui aura lieu entre le 23 et le 27 juillet prochains et la production d'un documentaire sur les personnalités importantes de la culture sourde pour une exposition prévue au Panthéon cet été.

Pour permettre à cet établissement dont les élus connaissent la valeur et l'importance pour les Parisiens et les Parisiennes de parvenir à cet objectif, Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette subvention de la Ville de Paris à l'IVT. La Ville de Paris a toujours très fortement soutenu ce théâtre qui est unique, comme cela a été rappelé, et qui depuis deux, trois ans, arrive vraiment à développer un projet à la fois artistique, de formation, ouvert sur le quartier, ouvert sur les autres théâtres, de façon très dynamique. Il est bien que la Ville de Paris, à travers une subvention globale de 250 000 € puisse permettre à ce théâtre de se développer à Paris.

Madame le Maire observe que c'est un théâtre qui a un rayonnement régional et international avec le Congrès mondial des sourds à Paris qui est toujours un moment annuel important.

Mme Sylvie LEYDET confirme que cette association est effectivement très importante. Néanmoins, depuis 2014, on en arrive à des subventions qui atteignent le million. Est-ce qu'il y a un contrôle des comptes qui est mis en place, parce que c'est récurrent ?

Mme Claire GANNET répond que cette association a le soutien de la Ville et la Région, exerce énormément d'activités culturelles, éducatives, de formation des enfants sourds. Il y a eu un contrôle très important de la Ville de Paris, c'était il y a 10 ou 15 ans, de mémoire, et aujourd'hui, bien sûr, cette association est contrôlée et surveillée, mais son développement s'est considérablement accru, ce qui nécessite une subvention en conséquence.

**Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Sylvie LEYDET) sur le projet de délibération 2019.DAC.42.**

Madame le Maire présente la 2019.DAC.234 avec une convention tripartite de l'intervention artistique sur un mur d'un immeuble privé au 72 ter, rue des Martyrs, un joli projet actuellement en cours. On peut d'ailleurs rencontrer dans la journée les artistes qui font cette œuvre. Le commanditaire ou les commanditaires de cette œuvre, et c'est original, c'est le Conseil municipal des enfants.

DÉLIBÉRATION 09.2019.056 (2019.DAC.234) - CONVENTION TRIPARTITE DE L'INTERVENTION ARTISTIQUE NON PÉRENNE SUR LE MUR SITUÉ 72 TER RUE DES MARTYRS (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET explique que lors de la création en 2016 du Conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup>, très vite, ce dernier a souhaité réaliser une fresque visible de tous sur le thème du vivre ensemble et de la solidarité. Cette volonté forte des enfants, a été soutenue, encouragée et organisée par l'exécutif et elle est venue rencontrer celle du Conseil syndical de l'immeuble Bouglione, dont l'entrée est boulevard de Rochechouart, et qui voulait mettre à disposition des street artists le grand mur blanc du 67, rue des Martyrs. Les élus ont donc fait en sorte que ces deux volontés se rencontrent et sont partis à la recherche d'artistes via l'école prestigieuse ENSAAMA de la rue Olivier de Serres. C'est ainsi qu'ils ont rencontré deux artistes qui sont venus lors de plusieurs séances de travail à la mairie, rencontrer les enfants et les habitants de l'immeuble pour travailler à l'esquisse d'une fresque sur l'histoire du lieu qui accueillait avant le cirque Medrano, détruit en 1973, et les vertus du monde circassien pour tisser des liens.

Côté financement, il s'est avéré que faute de projets menés à terme, il restait des lignes budgétaires disponibles dans le cadre du budget participatif 2014. Les élus ont activement recherché ces financements après de la DAC et ont organisé en mairie trois réunions entre les différents acteurs pour finaliser la convention qui est soumise ce soir. Ceux qui iront du côté de Pigalle dans les prochains jours verront à la fois deux artistes et les enfants, les mercredis, réaliser cette belle fresque jusqu'à la fin du mois de juin.

Il faut remercier le Carrefour Market situé en rez-de-chaussée de cette adresse qui a accepté de stocker le matériel nécessaire pour ce travail pendant les deux mois nécessaires.

Madame le Maire remarque que c'est une œuvre collective avec l'accord des copropriétaires, ce sera un joli moment quand cette fresque sera totalement réalisée.

Mme Pauline VÉRON estime que c'est un beau projet et il est bien que ça vienne du Conseil municipal des enfants puisque ça rejoint une aspiration globale à Paris : l'envie de street art, d'intervention artistique dans l'espace public. Dans l'arrondissement, ce n'est pas toujours facile parce qu'avec la protection des monuments historiques que l'on a presque partout, le street art est moins facile à installer. Mais grâce aux enfants, cela va être possible grâce, Mme Pauline VÉRON le rappelle, au financement via le budget participatif. Donc c'est vraiment une œuvre participative à la fois dans le financement et dans la proposition. Elle ira voir la réalisation, mais espère surtout qu'on pourra voir le résultat final dans une jolie inauguration.

Madame le Maire ajoute que le cirque Medrano Bouglione fait partie de l'histoire de l'arrondissement. Ce n'est pas du street art, mais c'est une évocation du passé de ce cirque qui trônait entre Pigalle et Anvers avant les années 70. C'est aussi une façon pour les enfants de replonger dans l'histoire de leur quartier.

Mme Pauline VÉRON avait oublié de dire que l'exécutif précédent avait quand même fait une petite inauguration avec les descendants de la famille Medrano. À l'intérieur de l'immeuble, il y a une fresque qui rappelle l'existence et une plaque inaugurée par M. Jacques BRAVO. Il est vrai que quand on voit l'architecture de cet immeuble et ce que c'était avant le cirque, ça fait quand même un peu mal au cœur parce qu'on ne peut pas dire que c'est une architecture très réussie, même si cela permet à beaucoup de gens d'habiter à cet endroit. Donc, il y avait quand même une démarche de la Ville de rappeler l'existence de ce cirque et elle trouve que c'est bien que les enfants ajoutent quelque chose.

Mme Isabelle VUGHT se dit tout à fait d'accord avec Mme Pauline VÉRON sur l'architecture de l'immeuble. Pour sa part, elle n'a pas vu les enfants, mais les artistes qui ont déjà fait plus qu'une esquisse, ce n'est pas mal. Les gens sont intrigués, ils regardent, les parents le montrent aux enfants.

C'est une bonne idée mais elle prie simplement pour que ce ne soit pas dégradé parce que ce mur a été une abomination. En face, il y a les conteneurs du Relais et on sait que c'est toujours un petit peu délicat à cet endroit-là, c'est un coin où il n'y a pas mal de passages. Elle espère qu'on pourra au moins le nettoyer à grande eau si jamais il y avait un malheur un jour, mais c'est très beau, il faut déjà y passer.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.234.**

**VŒU 09.2019.057 – VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ENTRETIEN ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUEL DE PARIS.**

Madame le Maire souhaite aborder un sujet préoccupant qui relève de l'entretien des espaces et des lieux culturels. C'est le patrimoine d'une ville, quelle que soit ses confessions et ses origines. Madame le Maire présente avec M. Jean-Baptiste de FROMENT un vœu à la Maire de Paris pour que des efforts plus significatifs soient consentis et soient faits pour l'entretien des églises et des lieux de culte à Paris et dans le 9<sup>e</sup> en particulier puisque depuis la loi de 1905 c'est la collectivité qui est responsable de l'entretien de ces lieux de culte.

M. Jean-Baptiste de FROMENT note que l'incendie de Notre-Dame de Paris a été l'occasion, même si on n'avait pas attendu cette catastrophe pour s'y intéresser, de remettre sur le devant de la scène la question de l'entretien du patrimoine, et notamment du patrimoine culturel parisien. La Ville est propriétaire et a la charge de l'entretien, de la rénovation, de la restauration de 96 lieux de culte, majoritairement des églises, mais il y a aussi des temples et des synagogues qui ont été construits avant 1905.

La Maire de Paris avait annoncé en 2015 un plan dit « Églises » de 80 millions d'euros. Ce qu'on constate en particulier dans le 9<sup>e</sup>, qui est concerné notamment par des édifices tels que la Trinité et Notre-Dame de Lorette, c'est que ce plan a pris beaucoup de retard et, sans entrer dans les détails, à la fin de la mandature, il n'y aura que 40 millions d'euros qui auront été dépensés, et encore, selon les experts, c'est optimiste.

Cela consiste à compter notamment l'abondement de l'État parce que quand ce sont des monuments historiques, l'État participe via les DRAC, les revenus publicitaires y sont aussi inclus.

On a vraiment une sous-exécution du budget et on voit bien la manœuvre qui consiste à exécuter sur 12 ans, voire davantage, un plan qui était prévu pour six ans et donc à moins dépenser chaque année pour les églises et le patrimoine de Paris qui est dans un état extrêmement préoccupant. On a des édifices, et malheureusement, c'est le cas notamment de Notre-Dame de Lorette, qui sont en partie sur le point de s'effondrer, faute d'entretien normal. On parlait à propos des équipements d'arrondissement du fait qu'il est bien d'entretenir pour ne pas avoir de gros travaux à faire. On est dans une situation à Paris où on a d'énormes travaux à faire un peu partout parce qu'on n'a pas entretenu normalement année après année. Donc, il faut un rattrapage massif, plusieurs centaines de millions d'euros, 500 millions d'euros disent certains experts pour prendre en charge l'ensemble du patrimoine parisien. L'exécutif propose, sur la fin de la mandature, que les sommes vraiment promises soient engagées. En particulier, la Maire de Paris qui n'a pas trouvé 40 millions d'euros à dépenser sur l'ensemble de la mandature a annoncé sous le coup de l'émotion, pour exprimer une solidarité qu'on partage évidemment pour Notre-Dame de Paris, 50 millions d'euros. Il est quand même curieux de dépenser 50 millions d'euros pour un édifice dont la Ville n'est pas propriétaire, dont elle n'a pas la charge, et de ne pas entretenir les édifices dont elle est responsable et qui en ont besoin. L'exécutif n'aurait pas fait cette proposition si la souscription n'avait pas été ce qu'elle est, mais il semble qu'on atteigne peut-être un milliard d'euros pour Notre-Dame de Paris qui est de la responsabilité de l'État. Il y a déjà beaucoup d'argent pour Notre-Dame de Paris, plus qu'il n'en faut. Si on affectait 50 millions d'euros en plus sur Notre-Dame de Paris, en réalité, ça serait de l'argent bloqué ad vitam aeternam. Pour des raisons légales, on ne pourrait pas le dépenser autrement que pour Notre-Dame de Paris. On demande à la Maire de Paris de réaffecter ces 50 millions d'euros sur le plan Églises.

Madame le Maire indique que Mme VÉRON a demandé la parole pour réagir à cette initiative.

Mme Pauline VÉRON expose, pour commencer, que c'est tout à fait faux de dire qu'on ne dépensera pas les 80 millions d'euros. Fin 2018, en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine cultuel, la Ville de Paris a déjà dépensé la moitié des 40 millions d'euros, évidemment on aura dépensé les 80 millions d'euros prévus d'ici la fin de mandature. On aura même engagé 130 millions d'euros pour nos édifices cultuels sur la mandature parce qu'il n'y a pas que le plan, il y a aussi d'autres réparations et des entretiens qui interviennent comme à Notre-Dame-de-Lorette ou à la Trinité où il y a des opérations structurelles, et aussi, par exemple, des entretiens d'orgues.

Madame le Maire lui propose de parler des entretiens d'orgues car elle aimerait savoir quand ils vont commencer.

Mme Pauline VÉRON demande à ne pas être interrompue et confirme que ce sont 130 millions d'euros qui seront engagés sur la mandature pour les édifices cultuels, c'était 150 millions d'euros sur les deux mandatures de Bertrand DELANOË.

Cela montre que sur cette mandature un effort beaucoup plus important sur la rénovation de notre patrimoine a été fait et c'est bien normal, il est très important de l'entretenir. C'est vrai que la Ville est propriétaire de 96 lieux de culte à Paris et que cela nécessite effectivement des moyens importants.

Concernant Notre-Dame de Paris, elle pense que l'un n'empêche pas du tout l'autre, la preuve est que la Ville de Paris a un plan pour les édifices culturels d'un niveau très important. Heureusement, et c'est important, que la Ville de Paris contribue à la restauration de notre cathédrale Notre-Dame de Paris. Elle pense que si on ne l'avait pas fait, l'exécutif aurait fait un vœu pour dire que c'était absolument scandaleux que la Ville de Paris ne participe pas à la restauration de Notre-Dame de Paris. Donc, elle a du mal à comprendre le vœu. Il aurait fallu faire un vœu sur les sommes plus importantes que la Ville de Paris peut engager éventuellement pour la restauration de ses édifices. Mais dire qu'il faut enlever l'argent nécessaire à la restauration de Notre-Dame de Paris l'étonne. Elle le dit pour les 50 millions pour Notre-Dame de Paris, pour les 80 millions dépensés pour le plan des édifices culturels de la Ville qui sera réalisé et les 130 millions d'euros de travaux engagés sur la mandature. Donc, elle votera contre le vœu.

Madame le Maire lui rappelle qu'au cours des deux mandatures précédentes, ce sont 30 % en moins de crédits qui ont été apportés au patrimoine parisien, des organismes internationaux s'en sont émus, comme par exemple, le World Monument Fund qui a tiré la sonnette d'alarme en 2013-2014. L'entretien des églises est vraiment très préoccupant et c'est aujourd'hui pour des raisons de sécurité que l'on colmate les brèches. L'arrondissement compte de très beaux édifices culturels qui, malheureusement, sont logés à la même enseigne que les autres et pour des questions de sécurité évidentes, la mairie est obligée d'intervenir le plus rapidement possible. Si Madame le Maire dit entendre des effets d'annonce, c'est que la saison de la campagne électorale va commencer. Donc, on va expliquer qu'on dépense 80 millions d'euros rien que sur la Trinité mais ce qui aura été dépensé en cinq ans, c'est 1,7 million d'euros qui correspond à l'échafaudage, pour le reste, on ne sait pas.

On parle de 2025, 2028... mais Madame le Maire constate qu'il y a peu de crédits engagés et qu'aujourd'hui, on se retrouve dans une situation extrêmement préoccupante. Les élus ne sont pas les seuls à s'en faire l'écho, et on voit la population extrêmement préoccupée par l'état de ces édifices qui appartiennent à tous.

Mme Isabelle VUGHT se veut moins optimiste que M. Jean-Baptiste de FROMENT sur les fonds récoltés pour Notre-Dame de Paris. Il n'y a pas 1 milliard ou presque 1 milliard d'euros puisque ce sont, pour 95 %, des promesses. En réalité, dans les sommes récoltées, on atteint à peine 20 millions d'euros. De plus, on ne connaît pas le montant des dépenses qui vont devoir être engagées. Il ne faut pas penser que tout est fait pour Notre-Dame de Paris. Elle se dit en revanche tout à fait favorable au vœu présenté et signale que ce n'est pas un drame non plus pour beaucoup de collectivités, y compris des collectivités hors Île-de-France, qui ont décidé sous le coup de l'émotion, de participer au financement de la restauration de Notre-Dame de Paris. Aujourd'hui, on voit ces collectivités qui finalement se disent : « Mais c'est l'État.

Donc, pourquoi est-ce que nous qui avons de gros besoins d'entretien de notre patrimoine, on financerait ce genre de dépenses ? » Il y a beaucoup de collectivités aujourd'hui qui reviennent sur leur promesse et ça ne serait pas un drame que la Ville de Paris les imite. On était très heureux de cette démarche enthousiaste, mais on peut aussi raisonnablement reprendre cet argent et l'affecter à d'autres missions.

Dans la presse, on lit que, finalement, le comble de cette histoire de Notre-Dame de Paris est que c'est un bâtiment qui appartient à l'État et devrait n'être financé que par des collectivités qui ne sont pas propriétaires et par le privé. Donc l'État s'exonère totalement de la restauration de Notre-Dame de Paris, ce qui est quand même curieux.

Mme Isabelle VUGHT soutiendra le vœu.

Madame le Maire l'approuve, il faut prendre le temps du diagnostic, il faut sauver Notre-Dame de Paris. C'est aussi la crédibilité de la femme et de l'homme politique qui est en cause : en une nuit, on sort 10 millions d'euros, 50 millions d'euros, 100 millions d'euros, pourquoi pas 200 d'ailleurs. Mais quand il est difficile de trouver de l'argent pour une cause ou un sujet, par exemple l'entretien de l'espace public, l'état de nos trottoirs, de nos chaussées, il n'y a pas d'argent. Et là, il en sort comme ça, par miracle. Donc, il faut raison garder, attendre que le diagnostic soit réalisé par les équipes d'experts. Madame le Maire sait, pour en avoir parlé avec la Direction des affaires culturelles, que les experts de la Ville de Paris, qui sont reconnus pour leur compétence professionnelle, vont être mis à profit pour apporter leur expertise sur Notre-Dame de Paris. Mais il y a vraiment urgence pour les églises, pour les synagogues, pour les temples, pour les lieux de culte, quelles que soient les confessions. Donc, pas d'effet d'annonce mais il faut faire en sorte que concrètement le patrimoine soit beau à l'image de la Ville.

Mme Claire GANNET voulait faire la même précision, il faudra être vigilant sur la notion de promesse de dons, mais il y a une levée de fonds exceptionnelle dont tout le monde peut se réjouir. Maintenant, ça sera le travail des équipes et des mécènes de vérifier que chaque engagement soit bien respecté, c'est un travail de professionnels. Quand on fait des grands effets d'annonce, il faut évidemment les suivre. On a tous vu dans les campagnes de levée de fonds, et elle peut s'exprimer sur ce sujet qui a été son univers professionnel, des grandes émotions qui font qu'on a des sommes colossales. Il y avait eu ça au moment du tsunami où les équipes s'étaient retrouvées avec, on ne peut jamais dire trop d'argent parce que c'est toujours compliqué, surtout sur des sujets de solidarité, des sommes considérables. Quand il y a moins d'ailleurs, il faut accepter d'être très raisonnable, raisonner à froid en gardant son émotion, mais, au-delà de ce qu'il y a dans le cœur, de ce qu'il y a dans la tête, on doit se dire qu'on réaffecte de l'argent là où il y a des besoins nécessaires, immédiats et, au-delà des enjeux patrimoniaux, de sécurité, comme Madame le Maire l'a rappelé.

Madame le Maire la remercie d'avoir rappelé tous ces points.

M. Jean-Baptiste de FROMENT revient sur les propos de Mme Pauline VÉRON qui dit : « Vous auriez proposé la même chose, etc. » Il ne sait pas si l'exécutif aurait proposé ce montant, mais effectivement, il aurait été sans doute favorable à ce que la Ville, dans un premier temps, participe. Il se trouve qu'un mois après, on s'aperçoit, même s'il faut être très prudent, qu'il y a déjà une somme très importante qui va sans doute être collectée, peut-être pas à hauteur de 1 milliard, mais quand même une somme très importante, et que, par ailleurs, c'est la responsabilité exclusive de l'État. Et ces 50 millions d'euros, on est heureux, comme l'a dit Madame le Maire, d'apprendre que tout à coup, ils existent, qu'ils sont disponibles. Donc, il convient de les utiliser à meilleur escient, cela permettra en plus de sécuriser vraiment la réalité de ces 50 millions d'euros parce que, ayant participé à une réunion avec la Maire de Paris au lendemain de la catastrophe et juste après l'annonce de ces 50 millions d'euros exceptionnels, il a constaté qu'elle avait déjà laissé entendre à ce moment que ce n'était pas vraiment 50 millions d'euros, qu'il y aurait un petit peu du budget et que beaucoup du fonds de dotation seraient sollicités. Donc, M. Jean-Baptiste de FROMENT n'est pas sûr que ça soit du « vrai argent ». Donc, ce vœu permettra d'obliger, d'objectiver la réalité de la dépense.

Madame le Maire estime qu'il y aura beaucoup à dire sur le fonds de dotation créé à l'initiative de la Maire de Paris pour obtenir des fonds privés dans l'opacité et l'absence de transparence, cf. les fontaines des Champs Élysées payées par un pays étranger. On va essayer de faire preuve de pragmatisme, de transparence et d'enthousiasme pour voter ce vœu à la Maire de Paris pour obtenir plus de crédits à la restauration du patrimoine culturel de Paris.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris ;*

**Est adoptée par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant que la Mairie de Paris a la charge de l'entretien et de la restauration de l'ensemble des édifices culturels de la capitale construits avant 1905, hormis la cathédrale Notre-Dame de Paris, soit 96 lieux de culte au total, parmi lesquels 60 sont classés monuments historiques ;*

*Considérant que ce patrimoine exceptionnel est dans un état globalement très préoccupant et que les experts estiment qu'au moins 500 millions d'euros sur 15 ans seraient nécessaires pour sauver ce patrimoine exceptionnel ;*

*Considérant que sur l'ensemble de la mandature 2014-2020, la Ville n'aura engagé que 40 millions d'euros pour la restauration et l'entretien de ce patrimoine, soit à peine la moitié de la somme, déjà très insuffisante, annoncée en 2015 lors de l'adoption par le Conseil de Paris de son plan de rénovation des édifices culturels ;*

*Considérant, par exemple, que les travaux suivants inscrits dans le cadre du plan d'investissement de la mandature 2015-2020, qui ont été recensés pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, ne sont pas à ce jour financés : à savoir la restauration des façades et des toitures basses de l'église Saint-Eugène Sainte-Cécile estimée à 2 millions d'euros ainsi que la restauration du massif d'entrée et du grand campanile de la Sainte Trinité dont une AP complémentaire de 12 millions d'euros est attendue ;*

*Considérant que la Maire de Paris a annoncé le soutien de la Ville de Paris à hauteur de 50 millions d'euros en faveur de la rénovation de Notre-Dame de Paris à la suite de l'incendie qui a lourdement détérioré l'édifice le 15 avril 2019 ;*

*Considérant que cette somme, supérieure à ce que la Ville aura réellement dépensé pour son patrimoine culturel entre 2014 et 2020, serait essentielle à l'entretien des édifices dont la Ville a la charge;*

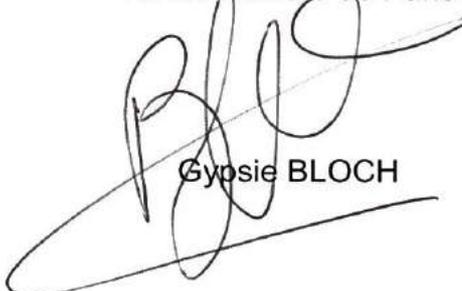
*Considérant que le projet global de reconstruction de Notre-Dame de Paris pourra compter sur l'appui des services techniques de la Ville de Paris dont la grande expertise est reconnue par tous ;*

***Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris affecte l'enveloppe de 50 millions d'euros annoncée pour Notre-Dame de Paris au « plan églises » de Paris.***

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Conseillère de Paris



Gypsie BLOCH